



Ministère des Transports,
de l'Équipement, du Tourisme
et de la Mer

Ministère délégué,
à l'Aménagement du Territoire

Paris, le vendredi 21 juillet 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dominique PERBEN, en accord avec Christian ESTROSI, décide les conditions de la poursuite du projet de contournement de Nice

Dominique PERBEN, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, et Christian ESTROSI, ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, se félicitent de la qualité des échanges et de la richesse du débat public sur le contournement de Nice qui s'est achevé le 28 février dernier.

Ils constatent que l'objectif de l'Etat consistant à améliorer la sécurité de l'autoroute A8, en particulier entre les vallées du Var et du Paillon, la fluidité de l'arc méditerranéen au droit de l'agglomération niçoise et l'accessibilité aux grands «équipements azuréens est bien partagé.

Pour faire face aux problèmes de sécurité auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse, l'Etat va donner la priorité à l'amélioration de l'autoroute A8 à l'Est du fleuve Var.

Deux options sont possibles pour procéder à cette amélioration : l'élargissement sur place de l'autoroute ou la réalisation d'un tunnel direct entre Saint-Isidore et Nice-Est venant dédoubler l'A8 existante.

Ces deux solutions vont donc être comparées de manière approfondie afin de pouvoir choisir la meilleure. L'objectif est que ces études complémentaires permettent le lancement de l'enquête publique dans les quatre ans à venir.

A l'Ouest du fleuve Var, les réflexions sur l'amélioration des conditions de déplacement et de l'accessibilité de Sophia-Antipolis vont se poursuivre en concertation avec les collectivités locales. En parallèle, des études pour améliorer le fonctionnement de l'autoroute A8 à court et moyen terme seront engagées.

Contacts presse

Service de Presse de Dominique PERBEN
01 40 81 31 59

Service de Presse de Christian ESTROSI
01 40 07 63 24
